

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT AVIT DE TARDES**

DELIBERATION N° 2021/55 DU 10 DECEMBRE 2021

Portant sur le paiement par la Communauté de Commune CREUSE GRAND SUD du paiement de la somme de 1 500 €.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 11
- Présents : 08
- Représentés : 0
- Votants : 08
- Exprimés : 08
- Pour : 08
- Contre : 0

Le Conseil Municipal de Saint Avit de Tardes s'est réuni le 10 décembre 2021 à 20 heures 00, dans le lieu habituel de ses séances, selon convocation du 06/12/2021 sous la présidence de : LEGROS Pierrette, Maire.

Présents : CHABREDIER Sylvie, FOURNET Alain, GIRAUD David, LAFORGE Valérie, LAMY Roland, LEGROS Gilles, VILLETTE Suzanne.

A été désigné secrétaire : GIRAUD David

Madame le Maire donne lecture au conseil Municipal du compte rendu de l'audience du 26 novembre 2020, décision du 16 décembre 2020 du Tribunal administratif de Limoges, dont l'article 4 stipule « La Communauté de commune de Creuse Grand Sud versera à la commune de Saint Avit de Tardes une somme de 1500 (mille cinq cent) euros au titre des dispositions de l'article L.761-1 du code de justice administrative.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Autorise madame Le Maire à émettre le titre correspondant.

Fait et délibéré les : jour, mois, an que dessus.
Pour copie conforme
LE MAIRE, Pierrette LEGROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture le : 13/12/2021
Et Affichage du : 13/12/2021